



Strasbourg, le 29 mars 2021
[de06f_2021.doc]

T-PVS/DE(2021)06

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

41^e réunion
Strasbourg, 29 novembre - 3 décembre 2021

**Groupe de spécialistes du
Diplôme européen des espaces protégés**

24 février 2021
(réunion virtuelle)

RAPPORT DE REUNION

*Document préparé par
la Direction de la Participation démocratique*

TABLE DES MATIERES

Rapport de la réunion	- 3 -
1. Accueil des participants et ouverture de la réunion	- 4 -
2. Adoption du projet d'ordre du jour	- 4 -
3. Informations générales sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Groupe	- 4 -
4. Projets de résolutions de 2019 en attente	- 4 -
5. Conséquences du report des missions consultatives, discussion et propositions au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe	- 6 -
6. Présentation des conclusions des rapports par le Secrétariat et le Groupe de spécialistes.....	- 7 -
7. Expertises sur les lieux en 2021	- 11 -
8. Stratégie de communication concernant le Diplôme européen.....	- 11 -
9. Création d'une équipe d'experts indépendants	- 12 -
10. Questions diverses	- 12 -
11. Date et lieu de la prochaine réunion	- 12 -
12. Conclusions de la réunion.....	- 12 -
Appendix 1 – Agenda.....	- 13 -

RAPPORT DE LA REUNION

Le Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés (DEEP) s'est réuni virtuellement le 24 février 2021. Le Comité permanent est invité à :

- prendre note du rapport de réunion du Groupe de spécialistes ;
- prendre note des projets révisés de résolutions de renouvellement concernant la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen et le Parc national Weerribben-Wieden ([T-PVS/DE\(2020\)11rev](#)) et envisager de les transmettre au Comité des Ministres pour adoption formelle ;
- exprimer son inquiétude à propos de la situation non résolue dans la Réserve naturelle de Scandola (France) et prendre note de la recommandation du Groupe de spécialistes de continuer à différer le renouvellement de ce Diplôme ;
- exprimer son inquiétude à propos de la situation non résolue dans le Parc national de Doñana (Espagne) et prendre note de la recommandation du Groupe de spécialistes de continuer à différer le renouvellement de ce Diplôme ;
- envisager de transmettre au Comité des Ministres pour adoption formelle le projet de résolution prolongeant exceptionnellement jusqu'en 2024 la validité du Diplôme octroyé à 11 espaces, compte tenu de l'impossibilité de mener des expertises sur les lieux (voir document [T-PVS/DE\(2021\)04](#)) ;
- se féliciter du scénario examiné et soutenu pour réaliser des expertises virtuelles sur les lieux afin de maintenir le suivi du Diplôme européen ;
- prendre note des expertises ordinaires et exceptionnelles sur les lieux prévues en 2021, sous réserve des restrictions dues au COVID-19, et noter qu'un élément en ligne peut être ajouté à chaque expertise sur les lieux ;
- saluer les mises à jour permanentes du tableau de bord et de la base de données du Diplôme européen et la cartographie des multiples désignations/certifications dont les espaces diplômés font l'objet ;
- se féliciter de la stratégie de communication et des initiatives parallèles prévues cette année et ultérieurement.

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET OUVERTURE DE LA REUNION

M. Jan Plesnik (République tchèque), Président du Groupe de spécialistes, ouvre la réunion le mercredi 24 février 2021 par visioconférence. Il souhaite la bienvenue aux participants et présente la nouvelle Secrétaire de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne). Il remercie tous les contributeurs au DEEP : les experts, le Secrétariat, les gestionnaires de site et les autres parties prenantes.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Le Groupe adopte le projet d'ordre du jour (voir Annexe 1).

3. INFORMATIONS GENERALES SUR LES ACTIVITES PRESENTANT UN INTERET POUR LES TRAVAUX DU GROUPE

3.a Brève présentation du rapport de la réunion tenue par le Groupe en 2020 et des activités menées au cours de la dernière année

Le Président évoque brièvement les résultats et conclusions de la réunion de 2020 du Groupe de spécialistes, qui sont développés dans le point suivant.

3.b Suivi par le Secrétariat des conclusions de la réunion de 2020 du Groupe de spécialistes

Le Secrétariat fait une synthèse des conclusions de la réunion de 2020 du Groupe de spécialistes. Quinze résolutions ont été adoptées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en septembre 2020 pour renouveler le Diplôme de 14 espaces et pour octroyer le Diplôme au Parc régional de Gallipoli Cognato (Italie). Le Comité a également confirmé les recommandations du Groupe de spécialistes de ne pas renouveler le Diplôme européen de la Réserve naturelle de Scandola (France) et du Parc national de Doñana (Espagne), en attendant l'élimination des menaces qui pèsent sur ces sites et la restauration de l'intégrité de ces espaces.

Le Secrétariat rappelle que sur les 13 visites d'expertise sur les lieux en attente depuis 2020, 11 sont des visites ordinaires et deux des visites exceptionnelles. La méthodologie et la possibilité d'effectuer ces visites en 2021 seront abordées plus tard dans le cadre du point 5b de l'ordre du jour.

Le Secrétariat indique par ailleurs que de nouvelles améliorations ont été apportées au tableau de bord du site internet, tandis que la base de données des espaces diplômés européens, créée en 2020, a été partagée avec le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE afin d'afficher ces espaces sur le site internet Protected Planet.

Enfin, en lien avec la visibilité du Diplôme européen, le Secrétariat informe les participants qu'à la suite de la création, l'an dernier, du slogan pour le Diplôme européen « Récompenser la gestion exemplaire d'un patrimoine naturel européen exceptionnel », il a contacté les gestionnaires de site au sein du réseau et traduit le slogan dans chacune des langues des pays détenant un diplôme européen.

Le Groupe de spécialistes prend note des informations.

4. PROJETS DE RESOLUTIONS DE 2019 EN ATTENTE

Réserve naturelle De Oostvaardersplassen & Parc national Weerribben-Wieden

Le Secrétariat introduit la discussion en rappelant qu'une expertise conjointe dans ces deux espaces avait été menée en 2018 (rapports d'expertise [T-PVS/DE\(2019\)11](#) et [T-PVS/DE\(2019\)09](#)) et que l'approbation des projets de résolutions (document [T-PVS/DE\(2020\)11](#)) relatives au renouvellement avait été donnée lors de la réunion du Groupe de spécialistes en mars 2019. Cependant, avant que ces résolutions soient adoptées au niveau du Comité des Ministres, les autorités nationales néerlandaises ont demandé leur retrait de l'ordre du jour de juillet 2019 pour en réévaluer les conditions. Elles craignaient que celles-ci soient impossibles à

respecter en raison de récents changements dans le droit néerlandais et souhaitaient qu'elles soient modifiées ou supprimées.

À la suite de la réunion du Groupe de spécialistes l'an dernier ainsi que dans l'intervalle, le Secrétariat, le Président du Groupe d'experts, un expert indépendant, les autorités néerlandaises et la gestionnaire du site se sont coordonnés pour trouver un compromis dans la formulation des conditions. Ces conditions concernent l'extension éventuelle de l'aéroport de Lelystad, qui pourrait affecter les deux sites, et la gestion des grands herbivores (concernant uniquement la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen). Le Secrétariat présente les conditions reformulées, et notamment la transformation des deux conditions concernant la gestion des grands herbivores en recommandations.

La représentante du ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des aliments regrette à nouveau que les autorités nationales n'aient pas été associées à l'expertise de 2018, d'autant que la situation de l'aéroport de Lelystad ne faisait pas partie du mandat du site lui-même – il s'agissait d'une question examinée au niveau national. Elle assure que la menace de l'aéroport pour les sites Natura 2000 et les deux sites détenant le Diplôme avait été traitée avec soin et que des dispositions avaient été inscrites dans la législation nationale, ce qui fait qu'il n'était pas nécessaire que de telles conditions figurent dans les projets de résolutions de renouvellement. En outre, après le report de l'extension de l'aéroport l'an dernier, il y avait même des doutes quant à la poursuite du projet. Néanmoins, les autorités néerlandaises sont provisoirement favorables aux conditions reformulées, en attendant une approbation finale du ministère des Infrastructures et de la Gestion de l'eau.

La gestionnaire du site de la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen précise que les menaces d'extension de l'aéroport pour la nature ont fait l'objet d'une enquête approfondie dans le pays, et souscrit à la condition reformulée. En ce qui concerne les deux conditions transformées en recommandations sur la gestion des grands herbivores, elle explique que si la Réserve s'efforce d'appliquer une politique de gestion de non-intervention avec les troupeaux lorsqu'elle le peut, cela n'est pas toujours possible et il faut donc retirer ce point de la liste des conditions. Elle suggère en outre de modifier légèrement la nouvelle recommandation concernant les couloirs écologiques afin d'en améliorer la portée.

L'expert indépendant est d'accord avec les reformulations, mais déclare pour mémoire que la condition concernant l'aéroport avait été incluse pour garantir la protection des espaces contre d'éventuels changements de gouvernement ou de politique durant la période de renouvellement de 10 ans – il ne s'agit donc pas de critiquer le gouvernement actuel et ses procédures. Il rappelle également que le Groupe ou le Secrétariat n'a pas les capacités de veiller à ce que chaque partie prenante concernée soit présente aux expertises ; cette responsabilité doit incomber au gestionnaire du site qui connaît la situation et peut recommander les parties à inviter. Plusieurs autorités compétentes étaient présentes au cours de la mission.

En ce qui concerne les conditions liées à la gestion des grands herbivores, il rappelle que l'approche originale de non-intervention en matière de gestion des troupeaux est l'une des principales raisons pour lesquelles le Diplôme a été décerné initialement au site. Cela dit, il est conscient de l'évolution des circonstances et accepte de faire un compromis en vue d'une recommandation. Il soutient aussi la proposition de la gestionnaire du site de modifier légèrement la recommandation concernant les couloirs écologiques.

Au cours de la discussion, un soutien est apporté à l'approche à long terme de l'expert indépendant au sujet de la formulation des conditions et des recommandations, car la volonté politique peut évoluer, parfois rapidement, durant la période de renouvellement de 10 ans. Le processus général concernant la conduite de l'expertise, la rédaction du rapport et des conditions et l'adoption au sein du Comité des Ministres a également donné lieu à une réflexion à la suite de cette affaire complexe. Il est toutefois rappelé que, dans la grande majorité des cas, il n'y a pas de tels problèmes. Il est suggéré que les autorités compétentes soient impliquées lorsque les conditions exigent un mandat à un niveau plus élevé que celui du site. Enfin, un meilleur suivi entre les principales parties à la suite de l'expertise sur les lieux devrait être assuré pour permettre une bonne collaboration.

Le Groupe de spécialistes remercie les représentants néerlandais, l'expert indépendant et le Secrétariat pour leurs efforts en vue de trouver un compromis dans la formulation des trois conditions concernées. La nouvelle formulation figurant dans le document [T-PVS/DE\(2020\)11rev](#) est approuvée et le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2021.

5. CONSEQUENCES DU REPORT DES MISSIONS CONSULTATIVES, DISCUSSION ET PROPOSITIONS AU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

5.a Prorogation de la validité du Diplôme européen octroyé à 11 espaces

Le Secrétariat explique la proposition du projet de résolution ([T-PVS/DE\(2021\)04](#)) qui doit exceptionnellement prolonger la validité du Diplôme octroyé aux 11 espaces dans lesquels les expertises sur les lieux ont été reportées l'année dernière. La proposition consiste à prolonger la validité exceptionnellement jusqu'en 2023, avec l'espoir que certaines visites puissent avoir lieu cette année et le reste en 2022. La proposition est incluse dans un projet de résolution unique, par souci de commodité ; si le Groupe est d'accord, elle sera soumise au Comité des Ministres en vue de son adoption éventuelle.

Au cours de la discussion, plusieurs participants proposent de modifier la proposition pour proroger la validité jusqu'en 2024 afin de donner une marge de manœuvre supplémentaire, car il semble que même cette année les visites d'expertise puissent être difficiles à organiser. Cependant, il convient de préciser que la prolongation est strictement provisoire et qu'une fois qu'une visite sur place pourra avoir lieu et en attendant un résultat positif, la période de renouvellement reviendra au calendrier initial, c'est-à-dire que les sites qui devaient être renouvelés jusqu'en 2031 et dont la validité serait exceptionnellement prolongée jusqu'en 2024 seraient renouvelés jusqu'en 2031 à la suite de l'expertise sur les lieux. Les sites concernés ne doivent pas avoir l'impression qu'il s'agit là d'une occasion de ne pas tenir compte de leurs engagements au titre du Diplôme européen.

En outre, il est souligné que les visites exceptionnelles mandatées l'année dernière devraient être prioritaires.

Plus généralement, il est proposé d'envisager deux experts par expertise sur les lieux, dont l'un pourrait être un expert local qui connaît mieux la situation particulière sur le terrain. Il est toutefois souligné que l'impartialité totale de l'expert indépendant est un facteur essentiel pour garantir un résultat professionnel et indépendant, sans parler de l'augmentation potentielle des coûts. À cet égard, il est estimé qu'une nouvelle génération d'experts est nécessaire pour les expertises sur les lieux et que les nouveaux venus pourraient accompagner l'expert habituel pour acquérir de l'expérience.

Le Groupe de spécialistes remercie le Secrétariat d'avoir préparé la proposition sur une prorogation exceptionnelle de la validité du Diplôme européen décerné à 11 espaces. Il souscrit à la proposition d'étendre la prolongation jusqu'en 2024, telle qu'elle est présentée dans le document [T-PVS/DE\(2021\)04rev](#). Il rappelle que les sites concernés devront continuer à respecter leurs engagements au cours de cette période et qu'au final la période de renouvellement demeurera la référence actuelle de 10 ans.

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2021.

En outre, le Secrétariat est mandaté pour donner la priorité à l'organisation, dans la mesure du possible, des expertises exceptionnelles sur les lieux et pour examiner au cours de l'année quelle visite de 2020 pourrait avoir lieu dans le cadre des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

Le Groupe prend également note des propositions visant à faire appel à deux experts par visite, dont l'un pourrait être un nouvel expert, moins expérimenté, afin de transférer les compétences et les connaissances à la prochaine génération d'experts.

5.b Alternatives aux visites physiques d'expertise sur les lieux

Le Secrétariat rappelle que 22 visites d'expertise sur les lieux étaient prévues en 2021 – les 13 en attente depuis 2020 plus les 9 prévues en 2021. La possibilité d'effectuer des visites sur place en 2021 restant incertaine, afin d'assurer la continuité du suivi du Diplôme européen et de réduire le retard de visites, le Secrétariat a pris l'initiative de proposer une approche temporaire des visites d'expertise sur les lieux, qui comprend deux phases et est décrite dans le document [T-PVS/DE\(2021\)02](#).

La première phase de cette approche consisterait à envisager des réunions en ligne entre l'expert indépendant, le gestionnaire du site et les parties prenantes concernées, le Secrétariat assurant la fonction de modérateur. Sur la base des résultats de la réunion, l'expert indépendant rédigerait un projet de rapport préliminaire et proposerait des conditions et/ou recommandations provisoires.

La seconde phase consisterait en une brève visite sur le terrain visant à finaliser le rapport préliminaire et, au besoin, à ajuster les recommandations/conditions (scénario A).

Si des restrictions de déplacement liées au COVID-19 empêchaient la visite sur le terrain, le Secrétariat proposerait que le Groupe de spécialistes examine le rapport préliminaire et, le cas échéant, renouvelle le Diplôme pour une période limitée de cinq ans, en attendant une future expertise sur les lieux (scénario B).

Le Groupe de spécialistes débat de l'approche temporaire proposée pour les expertises sur les lieux et convient de la valeur ajoutée que représente la tenue de réunions en ligne avec les autorités responsables et d'autres parties prenantes concernées avant la visite physique sur le site. D'ailleurs, le Groupe suggère d'inclure les réunions en ligne préliminaires dans la procédure normale pour compléter les visites sur place, même après la pandémie.

En ce qui concerne la seconde phase de l'expertise sur les lieux, le Groupe de spécialistes souligne l'importance et la nécessité de se rendre physiquement sur les sites. Tous les participants conviennent que le fait de limiter la visite physique à une journée serait extrêmement restrictif, surtout pour les visites de vastes sites. Enfin, dans le passé, les visites physiques se sont avérées être d'excellentes occasions pour remotiver les gestionnaires de site et les autres parties prenantes et pour démontrer que le Diplôme européen n'est pas simplement des mots sur du papier.

Le Groupe de spécialistes convient d'adopter l'approche temporaire des visites d'expertise sur les lieux proposée par le Secrétariat, à condition que la limite de la visite soit portée à 2 jours minimum. Le scénario B ne sera adopté que lorsque les déplacements ne seront pas possibles en raison de la pandémie de COVID-19.

Le Groupe convient d'approfondir l'idée que les réunions en ligne avec les autorités responsables et d'autres parties prenantes concernées avant la visite physique sur le site soient incluses dans la procédure normale pour compléter les visites sur place, même après la pandémie.

Le Groupe souligne toutefois que les visites physiques devraient toujours rester la procédure normale du mécanisme de suivi du Diplôme européen, qui est l'un de ses principaux atouts.

6. PRESENTATION DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS PAR LE SECRETARIAT ET LE GROUPE DE SPECIALISTES

6.a Analyse des rapports annuels

Le Secrétariat rappelle au Groupe les objectifs des rapports annuels ainsi que le mandat du Groupe, qui sont définis par la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés. Il rappelle également que les conditions et recommandations concernant chaque espace sont intégrées dans les masques nominatifs de rapports qui sont partagés individuellement avec les gestionnaires des espaces. Cette approche aide le gestionnaire de site à voir les principales informations et à répondre aux attentes en matière de rapports, et continuera donc d'être utilisée à l'avenir.

Le nombre de rapports annuels reçus est passé de 62 en 2019 à 70 en 2020 (sur les 73 espaces actuellement diplômés). Le Secrétariat rappelle le système de notation utilisé pour le tableau de bord du Diplôme européen, qui a été mis à jour après réception des rapports de 2020. À l'heure actuelle, ce système indique simplement dans quelle mesure les espaces s'acquittent de leurs obligations en matière de rapports; toutefois, le Secrétariat explique que des critères supplémentaires assortis d'indicateurs pourraient être ajoutés à l'avenir. D'une manière générale, le nombre de rapports et leur qualité continuent d'afficher une tendance positive cette année.

Comme les années précédentes, les membres du Groupe de spécialistes ont participé à l'évaluation des rapports annuels en utilisant les formulaires d'évaluation. Le document [T-PVS/DE\(2021\)05](#) contient les conclusions du Groupe pour chacun des espaces diplômés. Le Groupe examine les principales conclusions générales de leurs évaluations et souligne les défis et les lacunes des rapports sur les Diplômes européens.

Dans l'ensemble, il juge les rapports annuels de bonne qualité. Un défi commun concerne les recommandations, qui sont rarement prises en considération de manière adéquate. Il est proposé de mettre en place une évaluation quantitative pour mesurer la mise en œuvre de ces recommandations, qui pourrait prendre la forme d'une auto-évaluation par le gestionnaire du site ou d'une note attribuée par les experts chargés de l'évaluation.

Un autre défi commun concerne la visibilité, étant donné que la plupart des rapports présentent peu ou pas d'informations à cet égard. Pour améliorer la situation, le Secrétariat suggère d'inclure une recommandation de visibilité dans toutes les futures résolutions concernant le renouvellement du Diplôme, car à l'heure actuelle cet élément figure uniquement dans le préambule des résolutions d'octroi/de renouvellement.

Les membres du Groupe demandent au Secrétariat de fournir des lignes directrices ou des exemples de rapports d'évaluation afin que les comptes rendus soient harmonisés. Il est aussi proposé que le modèle de rapport de chaque année contienne une section sur les réalisations, les lacunes et les conclusions évaluées l'année précédente, faute de quoi il n'y a pas de suivi concret sur ces points.

Enfin est rappelée l'initiative proposée dans le document Vision de l'année précédente concernant un meilleur partage de l'information pour et entre les gestionnaires de site. Il pourrait s'agir, entre autres, d'organiser des réunions en ligne de réseautage et de partage des connaissances pour les gestionnaires d'espaces similaires, ainsi qu'une plateforme visant à promouvoir les séminaires et ateliers pertinents, qu'ils soient organisés par le Conseil de l'Europe ou par d'autres acteurs externes.

Le Groupe de spécialistes salue les conclusions du cycle 2020 de rapports annuels, en soulignant la tendance positive concernant les rapports, et remercie les responsables des espaces diplômés de s'être conformés à leur obligation en la matière, ainsi que ses propres membres et le Secrétariat pour leur contribution à l'analyse des rapports.

Diverses suggestions visant à améliorer les futurs rapports et à accroître encore la visibilité du Diplôme européen sont examinées et notées.

6.b Suivi des espaces identifiés en 2020 comme nécessitant une attention particulière

• Réserve naturelle de Scandola (France)

Le Secrétariat rappelle la situation particulière de la Réserve naturelle de Scandola, précisant qu'à la suite de l'expertise sur les lieux de l'expert indépendant en 2018 (rapport [T-PVS/DE\(2019\)2](#)) et des conclusions, le Groupe de spécialistes a recommandé en 2020 de ne pas renouveler le Diplôme octroyé à cet espace en raison du manque considérable de progrès et de communication des parties prenantes avec le Secrétariat. Le Groupe a chargé le Secrétariat de continuer à surveiller la situation. En septembre 2020, le Comité des Ministres a suivi cette recommandation et n'a pas renouvelé le Diplôme européen.

La recommandation du Groupe de spécialistes et la décision du Comité des Ministres ont donné lieu à un vaste débat public sur la situation, avec la presse, les autorités locales et nationales et même des membres du Parlement européen. Alors que des mesures initiales, du moins par écrit, avaient été prises par les autorités régionales pour étendre l'espace protégé, réguler la fréquentation des bateaux de plaisance pendant la nuit, définir des zones calmes autour de certains nids de balbuzards, il semble toujours y avoir très peu de progrès sur le terrain et aucune stratégie globale pour un tourisme durable ne paraît avoir été mise en place afin d'atténuer les risques pour l'espace protégé existant.

Le Groupe de spécialistes prend note de la situation depuis l'an dernier et appelle de nouveau les autorités nationales et régionales à se conformer aux conditions et recommandations figurant dans la Résolution CM/ResDip(2010)11 et réitérées dans le rapport d'expert [T-PVS/DE\(2019\)2](#), en particulier en vue de garantir la protection de la zone en agrandissant la Réserve naturelle et en créant un parc marin.

Il charge une nouvelle fois le Secrétariat de poursuivre la surveillance de cet espace, si possible en lien avec d'autres organisations comme l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, et de lui faire rapport.

- **Parc national de Doñana (Espagne)**

Le Secrétariat rappelle que lors de la réunion de l'année dernière, le Groupe de spécialistes a recommandé au Comité des Ministres de reporter le renouvellement du Diplôme octroyé à ce parc en raison de la situation négative qui y était perceptible, et notamment du fait qu'il était visé par une procédure de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et avait fait l'objet d'une mission de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial menée conjointement par l'UICN et le Secrétariat de Ramsar en 2020. Le rapport de cette réunion n'avait pas encore été publié, mais il était espéré que ce rapport et un jugement de la CJUE soient rendus dans un proche avenir. D'après l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN pour 2020, la conservation de cet espace est très préoccupante. Le Parc national de Doñana est menacé par un nombre important de problèmes, le plus grave étant la réduction persistante et à long terme de la quantité et de la qualité de l'eau à l'intérieur du site. Par conséquent, avant toute nouvelle recommandation du Groupe, il faudrait attendre ces éléments d'information importants afin de former une réponse cohérente.

Le Groupe convient d'attendre au moins le rapport de la mission de suivi pour être cohérent avec les conclusions des autres organisations environnementales concernées. Néanmoins, l'attente ne doit pas durer trop longtemps, car le DEEP doit se tenir prêt à prendre des décisions indépendantes et en temps opportun. En fonction des informations supplémentaires obtenues, une réunion en ligne extraordinaire du Groupe pourrait être évoquée.

Le Groupe de spécialistes se déclare de nouveau préoccupé par la situation dans le Parc national de Doñana et exhorte les autorités compétentes et les parties prenantes à veiller à la bonne gestion de l'eau et des autres questions environnementales à l'intérieur et dans les environs du parc.

Le Groupe attend avec intérêt d'avoir accès aux conclusions de la mission de suivi conjointe du Centre du patrimoine mondial, de l'UICN et du Secrétariat de Ramsar et de connaître la décision de la Cour de justice de l'Union européenne sur la procédure en cours.

- **Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg (Allemagne)**

Le Secrétariat rappelle la situation de la Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg, qui est actuellement examinée parce que les autorités régionales (*Landkreis Heidekreis*) envisagent l'installation du parc d'éoliennes de Volkwardingen, qui altérerait le paysage exceptionnel et la diversité biologique de la Lande de Lunebourg, créerait un obstacle dans un important couloir de migration du tétras-lyre et de la cigogne noire et détruirait un habitat important pour les chauves-souris et les oiseaux.

Il rappelle également qu'en 2020 le Groupe de spécialistes a mandaté une expertise exceptionnelle sur les lieux afin de rétablir le dialogue et d'assurer une nouvelle fois les autorités de gestion de son soutien. Toutes les visites ayant été reportées l'an dernier en raison de la pandémie, la priorité sera de reprogrammer cette expertise en 2021, faut-il espérer, y compris une première phase virtuelle.

Le Groupe de spécialistes se déclare une nouvelle fois préoccupé par le projet de parc d'éoliennes qui est toujours envisagé. Il soutient le Secrétariat pour organiser l'expertise sur les lieux en priorité cette année, si les conditions le permettent, y compris un éventuel élément en ligne.

- **Parc national des Abruzzes, du Lazio et du Molise (Italie)**

Le Secrétariat rappelle que les principaux problèmes de ce site restent l'adoption officielle d'un nouveau plan de gestion, qui était prévue en 2013, et la gestion et la surveillance de l'ours marsicain. Alors que le Groupe de spécialistes a exhorté année après année les autorités responsables à adopter le plan de gestion, les derniers rapports annuels indiquaient que ce plan attendait toujours la validation des autorités des trois régions. En 2020, un accord a été conclu entre celles-ci pour aller de l'avant dans le cadre d'une procédure commune, mais aucun progrès réel concernant le plan lui-même n'a été constaté.

En ce qui concerne l'ours marsicain, la surveillance génétique s'est poursuivie en 2020 et l'analyse des données de 2019, qui s'est achevée, a révélé la présence de 37 individus. En général, la population semble

augmenter d'année en année, et les femelles explorent et étendent leur territoire/domaine vital, ce qui constitue un facteur fondamental dans la tendance positive.

Au cours de la discussion, il est souligné que l'adoption du plan de gestion par les trois régions est la question clé expliquant le retard, mais il faut espérer que le nouvel accord sur une procédure commune pourra enfin ouvrir la voie à des progrès. Néanmoins, le retard de huit ans dans l'adoption du plan est jugé excessif et il est souligné que lors de la prochaine visite d'expertise sur les lieux en 2022, l'expert indépendant devrait examiner attentivement le processus d'adoption et livrer ses réflexions à ce sujet dans ses conclusions s'il n'y a toujours pas eu de progrès.

Le Groupe de spécialistes s'inquiète une fois de plus du retard dans l'adoption du plan de gestion, qui était prévue en 2013. Il avertit les autorités concernées qu'un manque persistant de progrès pourrait conduire à un non-renouvellement du Diplôme en 2023.

En revanche, le Groupe se félicite des tendances positives dans la surveillance de l'ours marsicain et encourage les autorités du Parc à poursuivre leurs efforts.

- **Réserve naturelle de la Weltenburger Enge**

Le Secrétariat rappelle qu'au début du mois de février 2019, en raison de l'été très sec et chaud de 2018, les autorités de la Réserve naturelle de la Weltenburger Enge envisageaient de creuser un banc de gravier pour permettre des manœuvres de bateaux plus sûres en période de basses eaux sur le Danube, ce qui constituerait une menace pour les espèces rares de poissons et de faune vivant sur ses rives. Aucune excavation n'a été pratiquée en 2019, mais les débordements du cours d'eau ont altéré les berges en gravier.

En outre, des coupes claires ont été réalisées à la fois dans l'espace diplômé et dans la zone naturelle protégée dont l'inclusion a été recommandée dans le site du Diplôme européen suite à l'expertise sur les lieux menée en 2016. En 2020, le Groupe de spécialistes a décidé de mandater une expertise exceptionnelle sur les lieux afin d'évaluer la situation sur le terrain et de déterminer dans quelle mesure les recommandations dont le dernier renouvellement du Diplôme était assorti sont respectées.

Les voyages touristiques à l'étranger étaient limités par la pandémie à l'été 2020, par conséquent les visiteurs ont été plus nombreux dans la Weltenburger Enge. Cela a accru la pression, principalement sous l'effet des débarquements illégaux et du camping illégal sur les berges en gravier ou de la pratique intensive de VTT. En ce qui concerne les grands navires touristiques, la réglementation (débit d'eau minimum) semble négligée tant par les autorités que par les armateurs.

En 2020, certaines parties de l'espace diplômé, y compris le Danube, ont été déclarées Monument naturel d'importance nationale, bien que ce texte juridique ne tienne pas compte des recommandations figurant dans la dernière Résolution de renouvellement du Diplôme.

Il est aussi indiqué que les autorités régionales préparent un nouveau texte juridique sur le statut de cet espace, qui pourrait ne pas faire référence à toutes les recommandations figurant dans la Résolution de 2018 ayant renouvelé le Diplôme européen, y compris la question cruciale de la navigation sur le Danube.

Le Groupe de spécialistes se dit de nouveau préoccupé par cette situation et par l'information selon laquelle un texte juridique est en cours d'élaboration, qui ne tiendrait pas compte de la recommandation accompagnant le récent renouvellement du Diplôme européen. Il exhorte les autorités compétentes à ne pas approuver un tel texte avant l'expertise exceptionnelle sur les lieux et à veiller ensuite à ce que les recommandations du Diplôme soient prises en compte.

Le Groupe soutient le Secrétariat pour organiser l'expertise sur les lieux en priorité cette année, si les conditions le permettent, y compris un éventuel élément en ligne.

- **Réserve naturelle du Wurzacher Ried**

Le Secrétariat déclare au Groupe de spécialistes qu'en février 2020, il a été informé du projet d'implantation d'un parc de capteurs photovoltaïques dans la Réserve naturelle du Wurzacher Ried. Aucune mention de ce projet n'était faite dans le rapport annuel de 2019. Le Groupe de spécialistes s'inquiète des projets de construction

d'infrastructures à l'intérieur de la Réserve naturelle du Wurzacher Ried et demande aux autorités responsables de fournir des informations complètes et détaillées, assorties de cartes, concernant le parc photovoltaïque envisagé.

Une demande d'information spécifique a récemment été adressée aux autorités, car le rapport annuel reçu ne donne pas de détails sur le développement éventuel d'infrastructures.

La veille de la réunion, le Secrétariat a reçu des informations sur le projet de parc photovoltaïque.

Ce projet doit être développé le long d'un réseau routier et ferroviaire qui répond aux exigences et objectifs de la politique énergétique du gouvernement fédéral et correspond également aux objectifs du ministère de l'Environnement, du Climat et de la Gestion de l'énergie du Bade-Wurtemberg. L'emplacement se situe à environ 1,4 km de la limite de la Réserve, le parc couvrirait 2,7 hectares et seuls l'arrière ou la partie latérale étroite du parc photovoltaïque seraient visibles depuis la tour prévue dans le Wurzacher Ried.

La commune de Bad Wurzach a indiqué que le Diplôme européen était une priorité absolue et que le parc photovoltaïque ne devrait remettre en question ni l'octroi du Diplôme européen ni son renouvellement futur. Elle a également indiqué que le gouvernement fédéral avait l'intention de créer un paysage protégé dans le Wurzacher Ried.

Le Groupe de spécialistes prend note de la demande de la collectivité locale concernant la compatibilité d'un parc photovoltaïque avec les dispositions du Diplôme européen, mais rappelle que le Groupe n'a pas la compétence ou le mandat pour répondre à ce type de demande, en particulier sur la base d'informations limitées.

Le Groupe de spécialistes encourage la collectivité locale à mener une étude d'impact sur l'environnement, conformément aux réglementations nationale et communautaire. Il restera attentif à tout projet susceptible de nuire à l'intégrité d'un site diplômé ou de violer les conditions et/ou recommandations énoncées dans le Diplôme européen.

7. EXPERTISES SUR LES LIEUX EN 2021

Le Secrétariat se réfère au document [T-PVS/DE\(2020\)20](#) qui présente les espaces dont le Diplôme arrive à échéance en 2022 et qui pourraient donc faire l'objet d'une expertise sur les lieux en 2021. Pour l'année civile en cours, et comme cela a déjà été discuté dans le cadre du point 5 de l'ordre du jour, il est suggéré de donner la priorité aux visites prévues en 2021 et, si possible, d'effectuer certaines des visites initialement prévues en 2020, dans une limite de 15/16 visites au total.

Le Groupe de spécialistes convient de donner la priorité aux visites prévues en 2021 et, si possible, d'effectuer certaines des visites initialement prévues en 2020, les visites exceptionnelles bénéficiant d'une haute priorité. Toutes les visites sont soumises aux restrictions en cours liées à la pandémie de COVID-19 et un élément en ligne devrait être envisagé pour chaque visite.

8. STRATEGIE DE COMMUNICATION CONCERNANT LE DIPLOME EUROPEEN

Le Secrétariat informe le Groupe qu'à la suite du document Vision examiné l'année dernière, une stratégie de communication concernant le Diplôme européen est actuellement élaborée par le Secrétariat. Compte tenu de la prise de conscience croissante des questions écologiques au sein du Conseil de l'Europe, la Direction de la communication a accepté d'apporter son assistance pour cette stratégie. Celle-ci doit s'appuyer sur les enseignements tirés des circonstances imposées lors de la pandémie de COVID-19 et mettre l'accent sur les messages positifs liés aux bienfaits et aux valeurs de la nature pour la société, qu'il s'agisse du grand public ou des groupes cibles. Outre les canaux de communication de la Convention de Berne, les principaux comptes du Conseil de l'Europe, qui ont une large audience, pourraient être exploités. La stratégie visera à cartographier les ressources existantes, à identifier les partenaires potentiels du réseau et à cibler à la fois les parties prenantes concernées et le grand public.

Deux espaces diplômés seront présentés lors du Forum mondial de la démocratie prévu en novembre 2021 sur le thème « La démocratie peut-elle sauver l'environnement ? ». Parmi ces deux espaces, la Réserve

forestière de Khosrov (Arménie) et la région de Burren (Irlande), cette dernière doit déjà être présentée lors d'une discussion sur un forum en ligne le 22 avril 2021. Un nouveau site web lié à ces initiatives et à d'autres de la Convention de Berne dans son ensemble est également en cours d'élaboration.

Au cours de la discussion, un soutien est apporté à ces initiatives et l'importance de l'influence positive de la nature, y compris dans le contexte de la pandémie de COVID-19, est soulignée. La visibilité du Diplôme européen est cruciale, d'autant plus qu'il est « en concurrence » avec d'autres labels internationaux. Par conséquent, il faudrait saisir toutes les occasions de le mettre en avant, notamment peut-être au Congrès mondial de la nature de l'UICN en septembre 2021.

Le Groupe de spécialistes remercie le Secrétariat et exprime son vif soutien à cette stratégie de communication ([T-PVS/DE\(2021\)03rev](#)), car la visibilité du DEEP est cruciale pour son efficacité à long terme et sa durabilité. Il se félicite également que la stratégie soit élaborée avec des professionnels du secteur.

9. CREATION D'UNE EQUIPE D'EXPERTS INDEPENDANTS

Pour respecter la réglementation interne du Conseil de l'Europe, un appel à manifestation d'intérêt est en cours de préparation en vue de créer une nouvelle équipe d'experts indépendants. L'appel sera lancé dans les prochaines semaines et diffusé dans le cadre du réseau existant, dans le but de disposer d'une équipe d'ici à l'été de cette année. Cet appel à manifestation d'intérêt sera l'occasion d'élargir l'équipe, d'intégrer de nouveaux venus et d'apporter un soutien face au nombre croissant et au retard des expertises sur les lieux. Le Secrétariat confirme que le Groupe de spécialistes et les experts indépendants actuels peuvent poursuivre leurs travaux jusqu'à la création de l'équipe.

Le Groupe de spécialistes prend note des informations.

10. QUESTIONS DIVERSES

Il est indiqué que le Parc naturel national de la Sierra Nevada (Espagne) prépare une demande de Diplôme européen. Le Groupe de spécialistes se félicite de cette initiative de l'Espagne et attend avec intérêt d'analyser cette demande dans un proche avenir.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Le Secrétariat se concertera avec le Président pour notifier aux membres la date de la prochaine réunion en 2022, même si la possibilité d'une réunion extraordinaire en 2021 ne peut être exclue.

12. CONCLUSIONS DE LA REUNION

Le Président remercie les représentants de l'Autriche et de la Géorgie, dont le mandat en tant que membres du Groupe de spécialistes prend fin, pour leur travail dévoué et leur soutien au Diplôme européen, les membres du Groupe de spécialistes, les experts indépendants, les autorités responsables des espaces diplômés et le Secrétariat pour leurs efforts considérables tout au long de l'année et les discussions animées, et clôt la réunion.

APPENDIX 1 – AGENDA

		Documents	Expected results
Wednesday 24 February			
9.30	1. Opening of the meeting <i>Mr Jan Plesnik (Czech Republic), Chair of the Group of Specialists</i>		
	2. Adoption of the agenda	Meeting agenda T-PVS/Agenda(2021) 1 For adoption	Members of the Group of Specialists are informed of the aims of the meeting and adopt the agenda.
	3. General information on activities presenting an interest for the work of the Group of Specialists		
	3.a Short presentation of the report of the meeting of the group in 2020 and of the activities undertaken during the last year <i>Mr Jan Plesnik (Czech Republic), Chair of the Group of Specialists</i>	Report of the 2020 meeting of the Group of Specialists on the European Diploma for Protected Areas T-PVS/DE (2020) 18 For information	The salient points of the 2020 meeting of the Group of Specialists are recalled.
	3.b Follow up by the Secretariat on the conclusions of the 2020 meeting of the Group of Specialists <i>Presentation by the Secretariat</i>	Extract from the list of decisions and adopted texts on the European Diploma for Protected Areas, at the 40th meeting of the Standing Committee to the Bern Convention T-PVS/DE (2021) 01	Members of the Group of Specialists are informed of the follow up given to the outcomes and decisions of the 2020 meeting of the Group of Specialists.

		<p>List of renewal resolutions adopted by the Committee of Ministers in 2019 T-PVS/DE (2020) 21</p> <p>For information</p>	
	<p>4. Pending draft Resolutions from 2019</p> <p><i>Presentation by the Secretariat</i></p> <p><i>Members of the Group of Specialists are invited to exchange views with the authorities of Netherland regarding their concerns on the conditions attached to the draft Resolutions renewing the European Diploma to the De Oostvaardersplassen Nature Reserve and to the Weerribben-Wieden National Park</i></p>	<p>Report on the assessment visit to the De Oostvaardersplassen Nature Reserve T-PVS/DE (2019) 11</p> <p>Report on the assessment visit to the Weerribben-Wieden National Park T-PVS/DE (2019) 9</p> <p>Draft Resolutions regarding the renewal of the European Diploma for Protected Areas awarded to the De Oostvaardersplassen Nature Reserve and to the Weerribben-Wieden National Park discussed in 2019 T-PVS/DE (2020) 11</p> <p>Background paper from the Dutch authorities</p> <p>Netherlands' comments</p> <p>For discussion and decision</p>	<p>Members of the Group of Specialists agree on a revised wording of the conditions attached to the draft Resolutions renewing the European Diploma to the De Oostvaardersplassen Nature Reserve and to the Weerribben-Wieden.</p>
	<p>5. Consequences of the postponement of the advisory visits, discussion and proposals to the Committee of Ministers of the Council of Europe</p>		

	<p>5.a Extension of the validity of the European Diploma to 11 areas</p> <p><i>Presentation by the Secretariat</i></p> <p><i>Members of the Group of Specialists are invited to discuss the exceptional extension of the validity of European Diploma of 11 areas for which the on-the-spot appraisal visits were postponed because of the pandemic.</i></p>	<p>List of areas whose Diploma should be renewed in 2021 T-PVS/DE (2020) 19</p> <p>Draft resolution extending the validity of the European Diploma for Protected Areas awarded to 13 areas pending an on-the-spot appraisal visit T-PVS/DE (2021) 04</p> <p>For discussion and decision</p>	<p>Members of the Group of Specialists agree on a draft resolution on the exceptional extension of the validity of the European Diploma of 11 areas which will be sent to the Committee of Ministers for formal adoption.</p>
	<p>5.b Alternatives to physical on-the-spot appraisal visits</p> <p><i>Presentation by the Secretariat</i></p> <p><i>Members of the Group of Specialists are invited to discuss alternatives to physical on-the-spot appraisal visits in order to ensure the continuity of the monitoring of the European Diploma.</i></p>	<p>Scenario for virtual on-the-spot appraisal visits T-PVS/DE (2021) 02</p>	<p>Members of the Group of Specialists mandate the Secretariat to revise the scenario for virtual on-the-spot appraisal visits (T-PVS/DE (2021) 02) along the outcomes of the discussion and to further explore the feasibility of carrying out virtual on-the-spot appraisal visits with a sample of Diploma holding areas.</p>
	<p>6. Presentation of the reporting results by the Secretariat and the Group of Specialists</p>		
	<p>6.a Analysis of the annual reports</p> <p><i>Introduction by the Secretariat</i></p> <p><i>Members of the Group of Specialists are invited to share their comments on and discuss the outcomes of the annual reports and exchange views on possible follow up.</i></p>	<p>Compilation of the analysis of the annual reports T-PVS/DE (2021) 05</p> <p>Link to the dashboard of the European Diploma for Protected Areas</p> <p>For discussion and decision</p>	<p>The compliance of the Diploma holding areas with the conditions and/or recommendations attached to the award/renewal of the European Diploma is assessed and possible areas at risk requiring a closer monitoring or even an exceptional on-the-spot appraisal visit are identified.</p>

	<p>6.b Follow up on the areas identified in 2020 as requiring particular attention:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scandola Nature Reserve (France) • Doñana National Park (Spain) • Lüneburg Heath Nature Reserve (Germany) • Abruzzo Lazio and Molise National Park (Italy) • Weltenburger Enge Nature Reserve • Wurzacher Ried Nature Reserve <p><i>Members of the Group of Specialists are invited to exchange views on the situation of Diploma holding areas identified as requiring closer attention and to agree on follow up actions in the light of the 2020 annual reports and the information received by the Secretariat.</i></p>	<p>Compilation of the analysis of the annual reports T-PVS/DE (2021) 05</p> <p>For discussion and decision</p>	<p>Follow up on the monitoring of Diploma-holding areas requiring particular attention is agreed on.</p>
	<p>7. On-the-spot appraisal visits in 2021</p> <p><i>Members of the Group of Specialists are invited to exchange views on the on-the-spot appraisal visits to be carried out in 2021</i></p>	<p>List of areas whose Diploma should be renewed in 2022 T-PVS/DE (2020) 20</p> <p>For discussion and decision</p>	<p>Diploma holding areas whose Diploma is due in 2022 and for which an-the-spot appraisal visit is to take place in 2021 are identified.</p>
	<p>8. Communication strategy for the European Diploma</p> <p><i>Presentation by the Secretariat</i></p> <p><i>Members of the Group of Specialists are invited to discuss the communication plan for the European Diploma and exchange views on the possible follow up.</i></p>	<p>Draft Communication plan for the European Diploma T-PVS/DE (2021) 03</p>	<p>Members of the Group of Specialists agree on priority actions for promoting the European Diploma.</p>

	<p>9. Creation of a pool of independent experts</p> <p><i>Presentation by the Secretariat</i></p> <p><i>Members of the Group of Specialists are informed of the preparation of a call for manifestation of interest to constitute a pool of independent experts.</i></p>	<p>For information</p>	<p>Members of the Group of Specialists take note of the information provided.</p>
	<p>10. Any other business</p>		
	<p>11. Date and place of the next meeting</p>		
	<p>12. Conclusions of the meeting</p>		
<p>17.00</p>	<p><i>Wednesday 24 February</i></p> <p>End of the meeting</p>		